

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD.

Le 11 septembre 2023, à 20h26, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Francis Fecteau, ainsi que mesdames les conseillères Nancy Lessard, Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absent Monsieur Richard Doyon.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2023-09-245

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté;

2023-09-246

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2023

Proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2023 soit adopté tel que présenté;

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue (R)
2. Adoption de l'ordre du jour (R)
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2023 (R)
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances (I)
5. Correspondances (I et R)

ADMINISTRATION

6. Acceptation : offre d'achat sur les lots 6 111 016, 6 111 014 et 4 772 375 (R)
7. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 244-2023 en remplacement du règlement 141-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises (R)
8. Adoption du premier projet de règlement no. 244-2023 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises (R)

9. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada. (R)
10. Acceptation de la soumission d'Aréo-Feu (R)

RESSOURCES HUMAINE

11. Mandat : Directeur général par intérim (R)

GESTION CONTRACTUELLE

12. Mandat : Sable d'hiver (R)
13. Renouvellement contrat Steeve Arbour (R)
14. Mandat : GéniCité pour la réfection de voirie de la route Gosselin et 3^e rang Nord (R)

RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

15. Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Redressement du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de réfection de la route Gosselin et du 3^e rang Nord (R)

GESTION DU TERRITOIRE

16. Abroger la résolution 2022-11-289 (R)
17. Dérogation mineure : autorisation de création d'un cul de sac lots 4 772 212, 4 772 209 et 6 351 796 au 40, chemin de la Grande-Corniche (R)
18. Adoption du règlement 243-2023 portant sur la renaturalisation des rives et la protection du Lac Fortin (R)
19. Mandat Techni-Consultant : Roulottes Lacs Fortin et des Cygnes, accompagnement en urbanisme pour amendements à la réglementation (R)

DOSSIER DES ÉLUS – RAPPORT DES ACTIVITÉS

20. Xavier Bouhy : Service loisirs et tourisme
21. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire
22. Richard Doyon : Festivités Western
23. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel
24. Francis Fecteau : APELF, ARLAC et Comité consultatif en urbanisme
25. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements
26. Jonathan V. Bolduc : MRC Beauce-Centre et CDI
27. Divers
28. Les comptes (R)
29. Période de questions et commentaires (I)
30. Levée ou ajournement de la session (R)

ADOPTÉE

2023-09-247

COLLABORATION AVEC LA FABRIQUE SAINTE-FAMILLE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de la Fabrique Sainte-Famille;

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Famille organise le 50ième anniversaire d'ordination de l'abbé Victor Bernier;

ATTENDU QUE la fabrique Sainte-Famille demande une aide financière au montant de 200.00\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité accepte de faire une contribution de 200.00\$ à la Fabrique Sainte-Famille pour l'organisation du 50ième anniversaire d'ordination de l'abbé Victor Bernier.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-248

DEMANDE : SAINT-VICTOR OPEN

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part d'un organisateur du Saint-Victor Open;

ATTENDU QUE Saint-Victor Open désire ramasser des fonds pour les petits déjeuners pour l'école primaire Le Tremplin;

ATTENDU QUE les organisateurs de Saint-Victor Open demande une contribution de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité va donner le même montant que Saint-Victor Open jusqu'à maximum 1 000.00\$ pour les petits déjeuners de l'école Le Tremplin.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-249

**ACCEPTATION: OFFRE D'ACHAT SUR LES LOTS SUIVANTS:
6 111 016— 6 111 014— 4 772 375**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir des terrains afin de favoriser le développement résidentiel ;

ATTENDU QUE la municipalité utilise les services d'un courtier immobilier;

ATTENDU QUE la municipalité veut faire une offre d'achat sur les lots suivants : 6 111 016, 6 111 014 et 4 772 375;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité va déposer une contre-offre, selon les recommandations du courtier, au montant de 575 000.00\$ sur les terrains portant les numéros de lot suivant : 6 111 016, 6 111 014 et 4 772 375, avec les conditions tel qu'il est inscrit dans la contre-proposition du 11 septembre 2023.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-250

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 244-2023 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 141-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES

Monsieur Xavier Bouhy donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant le remplacement du règlement 141-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises, de la municipalité;

Que Monsieur Xavier Bouhy a déposé au conseil le premier projet de règlement numéro 244-2023 en remplacement du règlement 141-2017 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises, de la municipalité;

Et qu'une dispense de lecture du règlement a été donnée.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-251

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 244-2023 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 141-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES

ATTENDU QU'il y a lieu de favoriser le développement du secteur industriel et ainsi pourvoir à la création d'emplois sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises est un moyen permettant l'atteinte de cet objectif ;

ATTENDU QUE les dispositions habilitantes prévues à l'article 92.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, R.L.R.Q., c.C-47.1 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la table du Conseil lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le premier projet de règlement, portant le n° 244-2023 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-252

RÉSOLUTION FIXANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2023 PORTANT SUR LE PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR CERTAINES ENTREPRISES

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement cité en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement mentionné en titre soit fixée au 26 septembre 2023, à 16h00 à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-253

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse

annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-254

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ARÉO-FEU

ATTENDU QUE le service incendie, pour une question de sécurité demande l'achat d'appareils respiratoires complet avec bouteille de rechange;

ATTENDU QUE suite à une demande de prix de l'entreprise Aréo-Feu;

ATTENDU QUE le montant de la soumission par Aréo-Feu est de 22 174,50\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et il résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser l'achat d'appareils respiratoires complet avec bouteille de rechange au montant de 22 174,50\$ avant les taxes pour le service incendie.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-255

MANDAT: DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la Municipalité mandate monsieur Jacques Poulin comme directeur général par intérim pour le remplacement du congé de maternité de la direction générale ;

ATTENDU QUE la Municipalité fera signer un engagement de confidentialité au dit consultant ;

ATTENDU QUE l'offre de services de M. Jacques Poulin, qui compte plusieurs années d'expérience dans le domaine de la gestion municipale ;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité doit avoir une personne qui occupe les fonctions de directeur général/greffier- trésorier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres présents du conseil municipal, ce qui suit :

Que la Municipalité de Saint-Victor retienne les services de M. Jacques Poulin afin d'assurer la transition en vue du congé de maternité de Mme Carole-Anne Jacques et afin de combler temporairement les fonctions de la direction générale et de la trésorerie ;

Qu'en ce sens, les services de M. Jacques Poulin soient retenus à titre de directeur général par intérim du 15 septembre 2023 au 30 juin 2024 inclusivement ;

Que M. Jacques Poulin soit nommé directeur général greffier-trésorier par intérim à compter du 9 octobre 2023, et ce, jusqu'au retour du congé de maternité de Mme Carole-Anne Jacques Directrice générale/ Greffière-trésorière ;

Que les conditions de ce contrat de services sont celles indiquées dans l'offre de services du 8 septembre 2023 transmise à la Municipalité par M. Jacques Poulin.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-256

MANDAT: SABLE D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour le sable d'hiver;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 3 août pour le 0 ½ et le 18 août dernier pour le 0 3/8, trois (3) entreprises ont déposé leurs documents de soumission avant la date et l'heure limite;

Ont soumissionné :

0 ½

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Excavation R. Beaudoin	46 225.70\$
Excavation Pamphile	65 736.96\$
Groupe Nadeau	73 446.03\$

0 3/8

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
Excavation R. Beaudoin	54 498.15\$
Excavation Pamphile	45 760.05\$
Groupe Nadeau	62 730.36\$

Tous les prix sont taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder le contrat pour le sable d'hiver à l'entreprise Excavation Pamphile, au montant total de 32 868,48 \$ taxes incluses pour le 0 ½ et de 22 880,03\$ pour le 0 3/8, soit de faire moitié/moitié selon les conditions de l'appel d'offres;

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-257

RENOUVELLEMENT CONTRAT STEEVE ARBOUR

ATTENDU QUE la Municipalité prolonge le mandat de monsieur Steeve Arbour comme consultant pour assistance à la direction générale ;

ATTENDU QUE M. Steeve Arbour va aider le directeur général pour certain projet que la municipalité a en cours. Son contrat sera à la carte et selon les besoins de la municipalité. Un soutien à distance sera offert sur demande de la Municipalité, lequel pourra se faire soit au téléphone ou par courriel à même les équipements personnels du Prestataire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de prolonger le mandat de monsieur Steeve Arbour comme assistance à la direction générale selon les demandes de la municipalité. Ce contrat va prendre fin le 30 juin 2024.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-258

MANDAT: GÉNICITÉ POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE DE LA ROUTE GOSSELIN ET 3E RANG NORD

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la réfection d'une partie de la route Gosselin et une partie du 3^e Rang Nord;

ATTENDU QUE les travaux comprennent le décohesionnement de la surface et l'ajout de béton bitumineux, ainsi que le remplacement de glissière de sécurité;

ATTENDU QUE l'entreprise GéniCité a fait une offre de services professionnels;

ATTENDU QUE les honoraires de cette offre sont pour les relevés topographiques ainsi que les plans et devis, au montant de 9 700.00\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme GéniCité pour les relevés topographiques ainsi que les plans et devis au montant de 9 700.00\$ avant les taxes.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-259

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE GOSSELIN ET DU 3E RANG NORD

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la direction générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-260

MANDAT : TECHNI-CONSULTANT POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE GOSSELIN ET DU 3E RANG NORD (PAVL-REDRESSEMENT)

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 11 septembre 2023 pour l'accompagnement dans le projet de réfection du 3^e rang Nord et de la route Gosselin;

ATTENDU QUE ces travaux sont identifiés comme étant les tronçons SVI-3ERN-001 et SVI-GOS-001 dans le Plan d'intervention sur les infrastructures routières (PIIRL 2023) de la MRC Beauce-Centre. Ils sont donc admissibles au volet Redressement du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) du ministère des Transports et de la mobilité durable.

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels comprend un accompagnement, forfaitaire pour le dépôt de la demande d'aide financière au Ministère au coût de 4 900.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE suite à l'approbation de l'aide financière, une nouvelle offre de services sera produite pour les activités à réaliser ensuite, selon les besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 4 900.00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

Francis quitte son siège à 20h43

2023-09-261

ABROGER LA RÉOLUTION 2022-11-289

ATTENDU QUE la résolution 2022-11-289 d'une dérogation mineure sur les lots 4 772 212, 4 772 209 et 6 351 796 au 40, chemin de la Grande-Corniche;

ATENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution #2022-11-289;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'abroger la résolution 2022-11-289 d'une dérogation mineure sur les lots 4 772 212, 4 772 209 et 6 351 796 au 40, chemin de la Grande-Corniche.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-262

AUTORISATION DE CRÉATION D'UN CUL DE SAC LOTS 4 772 212, 4 772 209 ET 6 351 796 AU 40, CHEMIN DE LA GRANDE-CORNICHE

ATTENDU QUE M. Sylvain Fecteau est propriétaire des lots 4 772 209, 4 772 212 et 6 371 796;

ATTENDU QUE le demandeur veut procéder à l'aménagement d'un cul-de-sac afin de rendre constructible deux terrains dont il est le propriétaire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 231-2023 amendant le règlement de lotissement no. 158-2018 exige que le cul-de-sac ne puisse être utilisé que si une autorisation du conseil est obtenue, suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser l'aménagement du cul-de-sac conformément aux plans et documents fournis et signés par l'arpenteur-géomètre au dossier Mme Nadia Parent, dossier SJ4707-2, minute 7682 et daté du 11 novembre 2022.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

Francis reprend son siège à 20h45

2023-09-263

ADOPTION DU RÈGLEMENT 243-2023 PORTANT SUR LA RENATURALISATION DES RIVES ET LA PROTECTION DU LAC-FORTIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire renaturaliser la rive dégradée du Lac Fortin de la Municipalité de Saint-Victor en contrôlant certaines interventions en bordure du lac et dans les milieux riverains et en rétablissant à un niveau adéquat l'intégrité de la végétation dans la rive du lac par une gestion de la végétation ;

ATTENDU QUE tel que le permettent les pouvoirs des articles 4(4) et 19 de la Loi sur les compétences municipales, l'objet du présent règlement est la protection de la qualité de l'environnement, plus précisément de la qualité de l'eau du Lac Fortin ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Francis Fecteau à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 26 juin à 16h30 ;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU QUE le règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance;

ATTENDU QUE le règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement no. 243- 2023 qui vient renaturaliser la rive dégradée du Lac Fortin de la Municipalité de Saint-Victor en contrôlant certaines interventions en bordure du lac et dans les milieux riverains et en rétablissant à un niveau adéquat l'intégrité de la végétation dans la rive du lac par une gestion de la végétation.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-09-264

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la liste des comptes suivants.

Novalie	901,12 \$
Stantec	3 601,02 \$
Chemco	3 828,67 \$
Keven Bernard	90,00 \$
Léo Dion	25,00 \$
Anaëlle Breton	25,00 \$
Mael Métivier	25,00 \$

Isaak Doyon	25,00 \$
Louis-Thomas Poulin	25,00 \$
Isaak Doyon	45,00 \$
Loan Montminy	45,00 \$
Nathan Roy Bernard	15,00 \$
Librairie Sélect	803,70 \$
Pneus Beauceron	44,27 \$
Purolator	38,53 \$
Aqua Beauce	334,00 \$
Énergies Sonic	6 507,46 \$
Traction	210,18 \$
Eco-Parc des etchemins	810,00 \$
Chevalier de colomb	114,98 \$
Autobus Fecteau	4 357,55 \$
William Giguère	60,00 \$
Myriam Bélanger	349,46 \$
Mélissa Bélec	82,46 \$
Laurie Trépanier	888,75 \$
Marc-André Paré consultant	56,34 \$
Visa Desjardins (juin/juillet)	5 303,96 \$
Magasin Coop	519,98 \$
Hercule Fortin Inc.	3 721,91 \$
Plomberie Jacques Roy	102,19 \$
SP Medical	126,34 \$
Telus	239,04 \$
Garage Bizier	1 998,91 \$
Téléphone St-Victor	967,06 \$
André Veilleux	156,65 \$
Nancy Lagueux	919,80 \$
Hydro Québec	4 746,12 \$
Signalisation Lévis	2 239,95 \$
Eco Verdure	435,16 \$
Beauce sous-pression	1 500,00 \$
Émile Bureau	350,00 \$
Produkson	424,26 \$
Anne-Marie Mathieu	2 280,96 \$
Aboul Gabbour	50,00 \$
Danielle Robinson	50,00 \$
Elisabeth Veilleux	50,00 \$
Emmanuelle Breton	50,00 \$
Guylaine Marceau	50,00 \$
Jean-Marc Bilodeau	50,00 \$
Johanne Maheux	50,00 \$
Josiane Fortin	50,00 \$
Julie Morin	50,00 \$
Léa Arnaud	50,00 \$
Louise Champagne	50,00 \$
Mario Tardif	50,00 \$
Nathalie Spooner	50,00 \$
Sonia Grondin	50,00 \$
Sophie Ouellet	50,00 \$
Colette Gosselin	720,00 \$
Association des directeurs muni. Du Qc	287,44 \$
Cauca	111,51 \$
Mécanique du bâtiment SVC	114,34 \$
Energir	42,55 \$
Gingras Électrique	2 927,64 \$
Constructions Resicom	12 919,69 \$
Beauce télécom	170,11 \$
Amilia (juin)	240,40 \$
Amilia (juillet)	260,19 \$

2540-0417 Québec Inc	1 207,23 \$
Wurth	335,72 \$
Linde canada	76,78 \$
Groupe CT	3 238,90 \$
Pavage FF	84 042,95 \$
Equipements Plannord	161,19 \$
Macpek	27,50 \$
Real Huot	130,06 \$
CWA	3 869,19 \$
Boivin et Gauvin	735,84 \$
Aréo-Feu	1 281,40 \$
A.L.O. Pomerleau	370,75 \$
Pharmacie R.Cliche et JC Aubry	1 192,44 \$
Messer	16,85 \$
Arsenal media	873,81 \$
Radio Beauce	2 155,77 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	35 356,53 \$
Extincteur de Beauce	144,42 \$
Laurentide Re/source	9,93 \$
Soudure Perron et Frères	201,21 \$
Armand Lapointe	60,90 \$
Coair	116,16 \$
Centre du camion Amiante	(91,97) \$
Durand marquage routier	22 734,01 \$
Inneo	7 990,76 \$
Stéphane Roy arpenteur	646,45 \$
Scellements JF	12 003,39 \$
Techni Consultant	1 408,44 \$
Entreprises Claude Boutin	999,59 \$
F. Plante	298,94 \$
Julien morin	25,00 \$
Karolanne Jacques	25,00 \$
Beauce-Centre économique	200,00 \$
Samuel Jacques	1 000,00 \$
Englobe	10 520,21 \$
Ozero Solutions	8 832,81 \$
Poulin Excavation	7 262,11 \$
Sani Etchemin	459,90 \$
OTJ Saint-Romain	45,00 \$
CMP Mayer	2 418,50 \$
TOTAL	280 268,32 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2023-09-265

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que
la présente séance soit levée à 20h56.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale/Greffière-
trésorière